

RENÉ PUCHEU

A la recherche du « consensus »

1. Si l'on se met à explorer les tenants et les aboutissants de *consensus*, le premier mouvement est d'ouvrir la Bible des dictionnaires. Plus précisément le *Littré* (1871).

Sa consultation provoque la surprise. On imaginait que *consensus* serait chargé de résonances juridiques. C'est dans la physiologie que l'on débouche !

« Consensus. — Terme de physiologie. Relation des diverses parties du corps, plus connue sous le nom de sympathie. Le consensus vital. »

La curiosité étant piquée, on ne peut se limiter au *Littré*.

Au hasard des rayons des bibliothèques, ouvre-t-on le *Nouveau dictionnaire national* (par Bescherelle Aîné) qui lui est légèrement antérieur (1867) ou le *Grand dictionnaire du XIX^e siècle* de Pierre Larousse (1869) ? Tous les deux énoncent :

« Consensus : consentement. En dépit de ce consensus universel, la politique britannique n'avait point renoncé à continuer la résistance qu'elle avait commencé d'élever dès le début » (L. Figuié). Phys. : « Relation, accord dans les fonctions des diverses parties du corps. Le consensus vital. On dit plus ordinairement *sympathique* qui est la forme grecque du même mot. »

Ce contenu est, déjà, plus conforme à celui que l'on avait en tête. Cependant ce renvoi à la physiologie continue à déconcerter.

Bien sûr, l'organique s'efface dans *La grande encyclopédie* de M. Berthelot (1900-1910) :

« Consensus (Théologie). On a ainsi appelé les essais d'accord, de compromis destinés à unir des fractions de protestantisme, divisées sur

certains points de doctrine. Tel le *Consensus Sendominensis* (1570) qui devait réunir les luthériens, les réformés et les frères moldaves de Pologne. »

Mais la physiologie réapparaît dans Lalande, *Vocabulaire technique et critique de philosophie* (1926) :

« Consensus. Terme un peu vague qu'on applique d'ordinaire à la coopération et à l'interdépendance des parties de l'organisme. Consensus (*Consensus omnium*, Cicéron, *Tusculanes*, I, 15, *Consensus nationum*, *ibid.*) ou consentement universel. L'accord de tous les hommes sur certaines propositions qu'on considère comme preuve de leur vérité (Arist., *Nic.*, X, 2). »

Elle se maintient dans le *Larousse du XX^e siècle* (1929) :

« Accord de plusieurs personnes. Phys. Accord de plusieurs organes. *Consensus omnium* : le consentement universel. Prouver une chose par le *consensus omnium*. »

A ce point, on éprouve l'irrésistible envie d'aller plus avant dans l'examen et de percer le mystère. Le recours aux origines latines devient nécessaire.

2. En parcourant le *Thesaurus Linguae Latinae* ou, plus modestement, le dictionnaire *Gaffiot*, on est amené à découvrir l'existence de deux mots voisins et différents :

CONCENTIO

(art de chanter
ensemble)

CONSENSIO

(conformité
de sentiments)

Cette dualité serait-elle la clé ? Le contenu de « consensus » serait-il aux feux croisés de ces deux mots premiers ?

En fait, c'est avec Cicéron que « consensus » est entré dans la carrière. Si l'on en croit A. Ernout (in *Philologica*, II) « l'allitération et le voisinage de sens devaient amener Cicéron à employer et sans doute à créer — car les deux mots ne semblent pas attestés avant lui — le groupe consensus concentus. Ainsi... *De orat.*, 3, 21 : *Mirus quidam omnium quasi consensus doctrinarum concentusque reperitur* (« Aussitôt se découvrent cet accord et ce concert merveilleux entre toutes les connaissances »).

Au XVI^e siècle encore (cf. *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle*, E. Huguet, 1932), on trouve la double filière, si on ose ainsi écrire :

— d'une part *Consent* : « Accord de sons. Me ravissant ta divine harmonie — Que plus j'escoute et plus à soy m'attire — D'un tel concent la délectation » (M. Scève, *Délie*, 1544) ;

— d'autre part *Consent* : « Consentement, accord. Nouvelles sont apportées de l'oracle des Pythiens lequel voulait que par le consent de tous généralement Palamède offrit un sacrifice à Apollon » (J. de la Lande).

3. Au XIX^e siècle, *consensus* prend place, en toutes lettres, dans les dictionnaires, ainsi qu'on l'a montré — sauf dans celui de l'*Académie française* qui dans sa dernière édition de 1932 ne l'avait pas, encore, accueilli ! — et, surtout, il entre en sociologie. Grâce, d'ailleurs, à ses dimensions physiologiques.

C'est clair dans bien des pages d'Auguste Comte. Notamment, dans la 48^e leçon de *Philosophie positive* :

« D'un autre côté, aucun esprit juste ne saurait certes méconnaître la haute influence que, par une relation nécessaire, l'ensemble du régime politique exerce, avec tant d'évidence sur le système général de civilisation... Il est clair d'ailleurs que, vu leur inévitable co-relation scientifique, l'une et l'autre concourent à faire pareillement ressortir ce *consensus* fondamental de l'organisme social. »

Bref, « cette notion élémentaire du *consensus* fondamental propre à l'organisme social » qui est « l'idée mère de la statique sociale », désigne « cette co-relation essentielle entre l'idée de société et l'idée de gouvernement » qui permet une « conception positive de l'harmonie sociale ».

4. Avec Durkheim, peu à peu « consensus » change d'accent. Il se charge de volontarisme. Certes on lit :

« Ce qui tient les individus unis et confondus dans ce cas, c'est ce que l'auteur (Tönnies) appelle *Verstand* (consensus). C'est l'accord silencieux et spontané de plusieurs consciences qui sentent et pensent de même, qui sont ouvertes les unes aux autres, qui éprouvent en commun toutes leurs impressions, leurs joies, comme leurs douleurs, en un mot vibrent à l'unisson » (1889, in *Textes*, Ed de Minuit, t. I, p. 384).

Mais on lit aussi :

« Parce que les droits réels sont ainsi délimités, ils n'entrent pas en conflits ; les hostilités sont prévenues mais il n'y a pas de concours actif, de consensus » (in *De la division du travail*, E. Alcan, 1893, p. 124).

Ou encore :

« Une des variétés importantes de la solidarité organique est ce qu'on pourrait appeler la solidarité contractuelle... Il y a des liens spéciaux qui ont leur origine dans la volonté des individus. Il y a un consensus d'un certain genre qui s'exprime dans les contrats et qui, dans les espèces supérieures, représente un facteur important du consensus général » (*De la division du travail*, 1893, p. 427).

5. Quand le mot atteint son zénith, il tend à abandonner le langage biologique pour se cantonner dans l'univers sociologique. Ainsi le *Dictionnaire français de médecine et de biologie* constate (A. Manvila et autres, Ed. Masson, 1970) :

« *Consensus* : Participation de plusieurs organes à l'accomplissement d'une fonction » (désuet). — « *Consensuel* : Qui se produit de façon réflexe après une stimulation indirecte. »

Consensio l'emporte-t-il sur *Concentio* ? Plus subtilement, celui-là tend à intégrer celui-ci.

Dès lors, on lit, dans Vuillemin, *L'être et le travail* (PUF, 1949, p. 75) :

« On affirmera une continuité parfaite du simple consensus organique qui maintient la cohésion des cellules au consensus social qui établit la cohésion des groupes. »

Dans le *P. Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, la tendance de *consensio* à l'emporter est particulièrement saisissable.

Dans l'édition de 1953, consensus est vite expédié :

« 1. Relation, interdépendance qui existe entre les parties du corps.
« 2. Accord entre plusieurs personnes. *Consensus omnium*, consentement universel. »

Dans le Supplément de 1972 des citations sont ajoutées :

« On sait bien qu'il vaut mieux s'assurer du consensus des subordonnés avant de choisir un chef » (*L'Express*, 8-14 juillet 1968).

« En ce qui concerne l'histoire de la philosophie, il s'est établi un consensus tacite et exprès parmi les historiens » (P. Ricœur, in *La Nef*, n° 31).

Pour sa part, le *Petit Robert* (1967) ne retient que : « Accord entre personnes ; consentement. »

Sur cette dernière lancée, voici : P. Gilbert, *Dictionnaire des mots nouveaux* (1971) :

« *Consensus*. Repris et répandu au milieu du xx^e siècle par l'intermédiaire de l'anglais. Accord, opinion ou sentiment de la majorité : « Il ne reste donc plus au président en exercice qu'à exprimer un consensus », c'est-à-dire quelques phrases suffisamment vagues pour ne gêner personne et donc passer pour l'opinion de tous » (*Figaro*, 4 novembre 1966).

« Le même « consensus » tacite qui fait qu'aujourd'hui tous les « présidentiables » savent qu'ils agiraient de la même façon » (*Le Monde*, 1^{er} octobre 1967).

« Hier il y a eu sinon l'unanimité du moins un large consensus pour rendre hommage à de Gaulle » (ORTF, 14 novembre 1970).

« Je ne sais qui, sous la Révolution, l'emportait dans le consensus populaire des pamphlets du Père Duchesne ou de... » (ORTF, 2 janvier 1971).

Dictionnaire des mots dans le vent (Ed. Larousse, 1971) :

« Accord de plusieurs personnes. Mot fréquent dans un certain langage politique et intellectuel. Il semble qu'une chance se présentait en novembre 1968 de retrouver un certain consensus social et de réanimer la crédibilité » (E. Faure, *L'âme du combat*).

Cependant, *Concentio* semble réapparaître dans G. Thines et A. Lempereur, *Dictionnaire des sciences humaines* (Ed. Universitaires, 1975) :

« Soc. Le consensus désigne le degré d'acceptation des règles explicites ou implicites aussi bien dans la société que dans les groupes restreints. Le consensus se mesure par le degré selon lequel la légitimité de l'autorité centrale est reconnue, par la manière selon laquelle on peut accéder à celle-ci et, par voie de conséquence, par l'acceptation des lois édictées par l'autorité concernant l'attribution des rôles et la distribution des avantages économiques et sociaux. »

Enfin derniers cris :

Pour le *Larousse de la langue française* (1977) consensus se réduit à un sens : « Accord de volonté entre plusieurs personnes, de plusieurs textes » et à ce mot on rattache consensualisme et consensuel (acte consensuel).

Quant au *Trésor de la langue française* (t. V, Ed. CNRS), il inverse, en définitive, le *Littre* par lequel nous avons commencé :

« Accord de plusieurs personnes, de plusieurs textes dans un domaine déterminé... »

« Rem. Dans l'usage récent, consensus glisse vers la signification « opinion ou sentiment d'une forte majorité ».

« B. Phys. Interdépendance de plusieurs organes dans l'accomplissement des fonctions vitales. Syn. sympathie. »

Bref, entre *Concentio* et *Consensio*, consensus n'en finit pas d'aller et de venir. Ce mot n'est pas sûr.